

DOSSIER : SCT-2001-12
DATE : 20130705

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ENTRE :)
)
LA NATION MICMAC DE GESPEG) M^e Benoît Champoux, pour la
) revendicatrice
)
Revendicatrice)
)
– et –)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA)
Représentée par le ministère des Affaires)
indiennes et du Nord canadien) M^e Dah Yoon Min, pour l'intimée
)
)
Intimée)
)
)
)
)

ORDONNANCE

L'honorable Johanne Mainville

ATTENDU QUE le 3 juillet 2013, les parties ont transmis au Tribunal un projet d'entente sur le déroulement de l'instance dans le dossier en titre.

LE TRIBUNAL ENTÉRINE les points 1 à 7 inclusivement du projet d'entente sur le déroulement de l'instance transmis par les parties. En ce qui concerne les points 8 à 15, incluant

le nombre de jours demandés par les parties pour la confection du Mémoire de faits et du droit, ceux-ci feront l'objet de plus amples discussions lors d'une conférence de gestion qui se tiendra une fois les points 1 à 7 complétés.

LE TRIBUNAL FIXE provisoirement le 7 janvier 2014, 9h30, la date de la téléconférence de gestion qui se tiendra à cette fin.

JOHANNE MAINVILLE

L'honorable Johanne Mainville
Tribunal des revendications particulières
Canada